

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	63

PRESENTS	53
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	8
ABSENTS	29

Vote Pour : 63
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation
3 FEVRIER 2026
Date d'Affichage
3 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaél GRANGER, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Benoît TRAGNÉ, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Florence BELOU, Laurence CRANSAC-VELLARINO à Jean-Marie VALATX, Sylvie DA SILVA à Christian LONQUEU, Christelle HARDY-HEBRARD à Pascal HEBRARD, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Pierre TRANIER à Nicolas GERAUD

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Jean-Marc DUBOE, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Serge GARRIGUES, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Marie MONTELS, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Lucette ROUTABOUL, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°26_2026

ACTES : 1.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 07- Avenants de prolongation de délais pour le marché de nettoyage des locaux et de la vitrerie des équipements communautaires

Exposé des motifs

Les marchés relatifs au « Nettoyage des locaux et de la vitrerie des équipements communautaires » ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres du 11 mai 2023, et

l'autorisation de signature du marché a été approuvée par délibération du conseil de communauté n°122_2023 du 22 mai 2023 pour une durée de 36 mois à compter du 1er septembre 2023.

Ces marchés étaient allotis en 9 lots :

Lot n°1 : Nettoyage des locaux et de la vitrerie pour les équipements sportifs de Lisle surTarn et Rabastens

Lot n°2 : Nettoyage des locaux et/ou de la vitrerie des bâtiments communautairesde Montans, Brens et Gaillac

Lot n°3 : Nettoyage des locaux et/ou de la vitrerie des bâtiments communautaires de Lisle sur Tarn et Rabastens

Lot n°4 : Nettoyage des locaux et/ou de la vitrerie des bâtiments communautaires de Graulhet, Briatexte, Busque, Giroussens et Labessière Candeil

Lot n°5 : Nettoyage des locaux et/ou de la vitrerie des bâtiments communautaires de Castelnau de Montmiral, Itzac, Le Verdier et Cahuzac sur Vère

Lot n°6 : Nettoyage des locaux et/ou de la vitrerie des bâtiments communautaires de Técou et Cadalen et prestations de remplacement sur divers bâtiments dont les centres de ressources de Técou et de Rabastens

Lot n°7 : Nettoyage des locaux et/ou de la vitrerie des bâtiments communautaires de Salvagnac, Puycelsi et Montgaillard

Lotn°8 : Nettoyage des locaux et/ou de la vitrerie des bâtiments communautaires de Senouillac, Labastide de Lévis et Lagrave

Lot n°9 : Nettoyage de la vitrerie en hauteur et de la vitrerie classique de la médiathèque de Graulhet.

Il convient d'établir des avenants afin de prolonger tous les lots du marché d'une durée de 6 mois afin de réaliser une nouvelle évaluation des besoins notamment le changement d'organisation des temps de ménages des vacances pour les agents de l'agglomération, la réévaluation des besoins en vitrerie, l'internalisation possible des ménages des 3 écoles qui se font en prestations à savoir Labastide, Cahuzac et Castelnau. Ces prolongations entraînent des plus-values.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu l'article R 2194-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°122_2023 en date du 22 mai 2023 autorisant la signature des marchés relatifs au « Nettoyage des locaux et de la vitrerie des équipements communautaires »,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 26 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** l'avenant n°3 au marché relatif au « Lot n°1 : Nettoyage des locaux et de la vitrerie pour les équipements sportifs de Lisle sur Tarn et Rabastens », attribué à la SARL DUBOSCLARD NETTOYAGE, pour la prolongation du marché et la plus-value correspondante.

.LOT	TITULAIRE DU MARCHE	MONTANT INITIAL DU MARCHE	Avt 1	Avt 2	Avt 3	CUMUL DES AVENANTS EN %	TOTAL (Montant initial + avenant(s))
1	SARL DUBOSCLARD NETTOYAGE	75 456.54 € HT	- 32 688.00 € HT	Rectification formule variation prix // Sans incidence financière	Prolongation du marché de 6 mois / + 6 447.09 € HT	- 34.78 %	49 215,63 € HT

- **approuve** l'avenant n°2 au marché relatif au « Lot n°2 Nettoyage des locaux et/ou de la vitrerie des bâtiments communautaires de Montans, Brens et Gaillac », attribué à la SARL HY PROPRETE, pour la prolongation du marché et la plus-value correspondante.

LOT	TITULAIRE DU MARCHÉ	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	Avt 1	Avt 2	CUMUL DES AVENANTS EN %	TOTAL (Montant initial + avenant(s))
2	SARL HY PROPRETE	48 498.00 € HT	Rectification formule variation prix // Sans incidence financière	Prolongation du marché de 6 mois / + 7 108.50 € HT	+ 14.66 %	55 606,50 € HT

- **approuve** l'avenant n°2 au marché relatif au « Lot n°3 Nettoyage des locaux et/ou de la vitrerie des bâtiments communautaires de Lisle sur Tarn et Rabastens », attribué à la SARL HY PROPRETE, pour la prolongation du marché et la plus-value correspondante.

LOT	TITULAIRE DU MARCHÉ	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	Avt 1	Avt 2	CUMUL DES AVENANTS EN %	TOTAL (Montant initial + avenant(s))
3	SARL HY PROPRETE	17 508.00 € HT	Rectification formule variation prix // Sans incidence financière	Prolongation du marché de 6 mois / + 2 156.00 € HT	+12.31 %	19 664.00 € HT

- **approuve** l'avenant n°2 au marché relatif au « Lot n°4 Nettoyage des locaux et/ou de la vitrerie des bâtiments communautaires de Graulhet, Briatexte, Busque, Giroussens et Labessière Candeil », pour la prolongation du marché et la plus-value correspondante.

LOT	TITULAIRE DU MARCHÉ	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	Avt 1	Avt 2	CUMUL DES AVENANTS EN %	TOTAL (Montant initial + avenant(s))
4	SARL HY PROPRETE	12 588.00 € HT	Rectification formule variation prix // Sans incidence financière	Prolongation du marché de 6 mois / + 1 781.00 € HT	+ 14.15 %	14 369.00 € HT

- **approuve** l'avenant n°2 au marché relatif au « Lot n°5 Nettoyage des locaux et/ou de la vitrerie des bâtiments communautaires de Castelnau de Montmiral, Itzac, Le Verdier et Cahuzac sur Vère », attribué à la SARL HY PROPRETE, pour la prolongation du marché et la plus-value correspondante.

LOT	TITULAIRE DU MARCHÉ	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	Avt 1	Avt 2	CUMUL DES AVENANTS EN %	TOTAL (Montant initial + avenant(s))
5	SARL HY PROPRETE	124 141.00 € HT	Rectification formule variation prix // Sans incidence financière	Prolongation du marché de 6 mois / + 20 513.00 € HT	+ 16.52 %	144 654.00 € HT

- **approuve** l'avenant n°3 au marché relatif au « Lot n°6 Nettoyage des locaux et/ou de la vitrerie des bâtiments communautaires de Técou et Cadalen et prestations de remplacement sur divers bâtiments dont les centres de ressources de Técou et de Rabastens », attribué à VIDIMUS, pour la prolongation du marché et la plus-value correspondante.

LOT	TITULAIRE DU MARCHÉ	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	Avt 1	Avt 2	Avt 3	CUMUL DES AVENANTS EN %	TOTAL (Montant initial + avenant(s))
6	VIDIMUS	68 247.86 € HT + 6 000.00 € HT max pour prestations diverses horaires	Rectification formule variation prix // Sans incidence financière	Rectification formule variation d'indices non pertinents sans incidence financière	Prolongation du marché de 6 mois / + 11 495.00 € HT	+ 15.48 %	79 742.86 € HT + 6 000.00 € HT max pour prestations diverses horaires

- **approuve** l'avenant n°2 au marché relatif au « Lot n°7 Nettoyage des locaux et/ou de la vitrerie des bâtiments communautaires de Salvagnac, Puycelsi et Montgaillard », attribué à la SARL HY PROPRETE, pour la prolongation du marché et la plus-value correspondante.

LOT	TITULAIRE DU MARCHÉ	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	Avt 1	Avt 2	CUMUL DES AVENANTS EN %	TOTAL (Montant initial + avenant(s))
7	SARL HY PROPRETE	11 232.00 € HT	Rectification formule variation prix // Sans incidence financière	Prolongation du marché de 6 mois / + 891.00 € HT	+ 7.93 %	12 123.00 € HT

- **approuve** l'avenant n°2 au marché relatif au « Lot n°8 Nettoyage des locaux et/ou de la vitrerie des bâtiments communautaires de Senouillac, Labastide de Lévis et Lagrave », attribué à la SARL HY PROPRETE, pour la prolongation du marché et la plus-value correspondante.

LOT	TITULAIRE DU MARCHÉ	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	Avt 1	Avt 2	CUMUL DES AVENANTS EN %	TOTAL (Montant initial + avenant(s))
8	SARL HY PROPRETE	58 656.00 € HT	Rectification formule variation prix // Sans incidence financière	Prolongation du marché de 6 mois / + 9 294.00 € HT	+ 15.84 %	67 950.00 € HT

- **approuve** l'avenant n°2 au marché relatif au « Lot n°9 Nettoyage de la vitrerie en hauteur et de la vitrerie classique de la médiathèque de Graulhet », attribué à HYGIENET, pour la prolongation du marché et la plus-value correspondante.

LOT	TITULAIRE DU MARCHÉ	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	Avt 1	Avt 2	CUMUL DES AVENANTS EN %	TOTAL (Montant initial + avenant(s))
9	HYGIENET	10 665.00 € HT	Rectification formule variation prix // Sans incidence financière	Prolongation du marché de 6 mois / + 2 370.00 € HT	+ 22.22 %	13 035.00 € HT

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le

1 6 FEV. 2026

- publication - mise en ligne

Le

1 6 FEV. 2026

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Paul Boulvrais
Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS

Paul Salvador
Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026



ID : 081-200066124-20260209-26_2026-DE